

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

| | | |
|--------------------|--|---|
| REFERENCES | OR / FG | |
| DATE DE LA REUNION | Jeudi 20 mars 2025 | |
| | <p><u>PRESENTS</u></p> <p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stéphane FRIOUX, Adjoint au maire, Villeurbanne • Hugo DALBY, Conseiller Métropole de Lyon • Aurélie LOIRE, Adjointe au maire, Villeurbanne • Corinne SUBAI, Conseillère Métropole de Lyon • Caroline LAGARDE, Conseillère Métropole de Lyon • Anne REVEYRAND, Conseillère Métropole de Lyon <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Florent GIRAUD, directeur, ENM • Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint, ENM • Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon • Cathy PRAEGER, responsable administratif et financier, ENM • Clémence Coquard, responsable vie scolaire, ENM • Onilalao RAJAONARIVELLO, secrétaire de direction, ENM | <p><u>EXCUSES</u></p> <p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cédric VAN STYVENDAEL, Maire, Villeurbanne • Gaëtan CONSTANT, Adjoint au maire, Villeurbanne • Morgane GUILLAS, Conseillère Municipale Déléguée, Villeurbanne <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none"> • HORREIN-BEFFY Adélaïde, directrice de la Culture, Métropole de Lyon • Noëlle SCARAFIA, trésorière municipale de Villeurbanne • Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne • MEYER Simon, directeur Actions Culturelles, ville de Villeurbanne • Clara GIROUSSE, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics, ENM • Sylvie COINTET, coordination territoriale, ENM • Alain BOISSIN, responsable technique, ENM |
| | La séance débute à 18 :10 | |
| | Lieu : en PRESENTIEL | |

Monsieur Stéphane Frioux attribue le pouvoir : six membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et deux pouvoirs sont attribués, soit **huit membres représentés**.

| Membres | Présents | Excusés | Pouvoir attribué à |
|--------------------------------------|----------|----------|--------------------|
| CONSTANT Gaëtan | | X | Madame LAGARDE |
| DALBY Hugo | X | | |
| FRIOUX Stéphane | X | | |
| GUILLAS Morgane | | X | Madame LOIRE |
| LAGARDE Caroline | X | | |
| LOIRE Aurélie | X | | |
| REVEYRAND Anne | X | | |
| SUBAI Corinne | X | | |
| VAN STYVENDAEL Cédric | | X | |
| TOTAL : 8 membres représentés | 6 | 3 | 2 |

Points divers :

- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 20 février 2025
- Conventions signées par le Président depuis le dernier comité syndical :
 - Convention EAC avec la Ville de Villeurbanne
 - Convention de mise à disposition d'espaces par la Ville de Villeurbanne pour Molto Concerto
 - Convention de partenariat avec le Conservatoire d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

Projet de Délibération n°2504 : Compte Administratif et Compte de Gestion 2024

Il est proposé au comité syndical d'approuver les comptes administratifs et de gestion 2024 du syndicat mixte.

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de Délibération n°2505 : Affectation du résultat 2024

Il est proposé aux membres du Syndicat Mixte de Gestion de l'ENM d'affecter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2024 sur le budget primitif 2025, en inscrivant en report de fonctionnement le solde de l'excédent de + **393 541.09 €**

et en inscrivant en report d'investissement le solde de l'excédent de + **77 712.44 €**

➔Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de délibération n°2506 : Budget Primitif

Après présentation du budget primitif, il est demandé aux membres du comité syndical de l'adopter.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de délibération n°2507 : Tarif des inscriptions pour l'année 2025-2026

Deux scénarios d'évolution des tarifs d'inscription sont proposés aux membres du comité syndical : une augmentation de l'ensemble des tarifs de 3% ou une augmentation différenciée selon les tranches de revenu fiscal de référence. Après échanges, les membres du comité syndical optent pour l'augmentation de 3% applicable à l'ensemble des tranches tarifaires et proposent de créer de nouvelles tranches comprises entre 100 000 et 120 000 €.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de délibération n°2508 : Convention Tripartite DEMOS

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Auditorium-ONL, l'ENM de Villeurbanne et le Centre Social de la Ferrandière collaborent à la mise en œuvre du projet DEMOS (Dispositif d'Education Musicale et Orchestre à vocation Sociale).

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de délibération n°2509 : Convention de partenariat avec la Fête du Livre Jeunesse de Villeurbanne

Cette convention prévoit l'intervention de l'ENM à l'occasion d'un concert lors de la sortie de résidence intitulée « La Parade des oiseaux », qui réunira l'autrice-illustratrice Isabelle Simler et les enfants de l'Ecole Jean Zay.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de délibération n°2510 : Autorisation pour le don de documents issus de désherbage de la Médiathèque

Afin d'assurer la bonne gestion des collections de la médiathèque dans un espace limité, il est parfois nécessaire de retirer des documents obsolètes ou en plusieurs exemplaires.

Plutôt que de procéder à leur destruction, il est proposé d'autoriser, le don de documents à des institutions et associations à vocation culturelle, éducative, humanitaire, sociale et de santé.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.